



DIRECTION GENERALE
DIRECTION DES ACHATS

PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

Dossier de consultation des entreprises
N° 2026-0489 /EdA-DA

**PRESTATIONS MULTISERVICES &
MULTITECHNIQUES POUR LES SITES DE LA
PREFECTURE DE POLICE DE PARIS BASÉS EN
ILE-DE-FRANCE**

-
2 LOTS

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

PHASE 1 « CANDIDATURES »

- Lot 1 – Prestations de multiservices
Code CVP- 79993100-2 — Services de gestion des installations (facility management)
Code CVP : 38343000 _ Restauration
- Lot 2 – Prestations multitechniques
Code CVP- 79993100-2 — Services de gestion des installations (facility management)
Code CVP - 50700000-2 — Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

Annexe 1 : Modalités d'inscriptions sur la PLACE

Annexe 2 : Cadre de réponse pour la phase candidature

Annexe 3 : Interlocuteurs visites sur sites

Annexe 4 : Attestation de visite obligatoire - Paris

Annexe 5 : Attestation de visite obligatoire - Mesnil-Amelot

Annexe 6 : Attestation de visite obligatoire - Palaiseau

Annexe 7 : Attestation de visite Obligatoire - Plaisir

Annexe 8 : Attestation de visite obligatoire - Roissy

Annexe 9 : Attestation de visite obligatoire - Nanterre

CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE :

La présente procédure est établie sur la base des textes suivants :

- *Code de la Commande Publique – CCP* ;
- CCAG/FCS – Fournitures Courantes et Services.

Ces textes sont disponibles sur le portail internet « Légifrance » <http://www.legifrance.gouv.fr>

I) **POUVOIR ADJUDICATEUR**

1. **Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur est l'Econamat des Armées (EdA), établissement public à caractère commercial, centrale d'achat du Ministère des Armées, représenté par son directeur général, dénommé ci-après le pouvoir adjudicateur.

ECONOMAT DES ARMEES
Direction Générale
26, Rue Delizy
93 507 PANTIN Cedex – FRANCE

2. **Activité principale du pouvoir adjudicateur**

L'Éconamat des Armées (ci-après EdA) est un établissement public à caractère commercial, doté de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du Ministère des Armées.

Son périmètre d'intervention est le soutien logistique et la fourniture de services, de denrées et de marchandises diverses aux formations militaires en France et à l'étranger, ainsi qu'aux parties prenantes collectives et individuelles autorisées par le Ministère des Armées. Celui-ci oriente l'action de l'Éconamat des Armées et exerce une surveillance générale sur son activité.

L'EdA exerce ses activités au quotidien dans des conditions très variées sur le territoire national, en outre-mer (OME) et à l'étranger. Son client principal est le Ministère des Armées. Toutefois, il peut aussi accompagner d'autres administrations françaises, l'Union Européenne (UE) ou des organisations internationales telles l'Organisation des Nations-Unies (ONU).

L'établissement a évolué avec l'histoire des forces armées françaises qui, de longue date, lui ont confié une partie du soutien des unités militaires ainsi que, dans certaines circonstances, celui de leurs familles. L'EdA est complémentaire des services de soutien du Ministère des Armées et intervient sur décision de l'état-major des armées (EMA).

Ses cœurs de métier sont :

- Les approvisionnements en denrées alimentaires ;
- La restauration collective ;
- Le soutien et la gestion de camps en opérations.

L'EdA opère également en matière de soutien aux événements.

Du fait de son statut juridique et de sa connaissance du monde de la défense, l'établissement est à même de répondre de la façon la plus appropriée aux attentes des forces armées. L'EdA joue notamment un rôle d'interface entre le secteur privé et les armées qui font appel à ses services.

3. Demande de renseignements complémentaires

Toutes questions complémentaires relatives à la procédure sont adressées au pouvoir adjudicateur uniquement via le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date limite de réception des candidatures. (Cf. Article IV.7.1 du présent RC).

Le rappel de la question et la réponse sont transmis en retour, via ce même site internet, au plus tard six (6) jours ouvrés avant la date limite de réception des candidatures.

Les renseignements complémentaires éventuels sont communiqués via ce même site internet par le pouvoir adjudicateur six (6) jours ouvrés au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des candidatures.

Dès lors que les réponses aux questions posées peuvent apporter une connaissance spécifique ou un avantage pour la compréhension du dossier, l'ensemble des candidats en est informé.

Toutes les demandes reçues après ce délai sont considérées comme non reçues.

Les candidats sont informés qu'aucun renseignement n'est donné par tous autres moyens de communication que celui précédemment mentionné.

II) CARACTERISTIQUES DES ACCORDS-CADRES

1. Procédure de passation utilisée

La procédure avec négociation (PAN) est utilisée afin de contractualiser deux accords-cadres (cf. art. 3 du présent RC). Selon l'article L. 2124-3 du CCP, cette procédure offre à l'acheteur la possibilité de négocier les conditions de ces accords-cadres avec un ou plusieurs opérateurs économiques.

Conformément à l'article R. 2124-3 4° du CCP, l'EdA justifie le recours à cette procédure par le fait que les accords-cadres ne peuvent être attribués sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à leur nature, à leur complexité, aux montages financiers spécifiques à chaque contexte et aux risques qui s'y rattachent.

Il s'agit d'une procédure en deux étapes successives :

- La phase 1 pour la sélection des candidatures, objet du présent règlement de consultation ;
- La phase 2 pour la sélection des offres des soumissionnaires sélectionnés à l'issue de la phase 1.

2. Objet et périmètre des accords-cadres

Le présent marché a pour objet les prestations relatives au multiservice et multitechnique pour les besoins des sites rattachés à la Préfecture de Police de Paris et basés en Ile-De-France.

Il s'agit de structures dédiées principalement à la lutte contre l'immigration irrégulière, à savoir :

- **Les Centres de Rétention Administrative (CRA) de PARIS, MESNIL AMELOT, PALAISEAU PLAISIR ;**

- **Les Locaux de Rétention Administrative (LRA)** de NANTERRE, BOBIGNY, CHOISY LE ROI ;
- SAVIGNY SUR ORGE ;
- **Les zones d'Attente pour Passagers en Instance (ZAPI)** de ROISSY (dont annexe du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY), SAVIGNY SUR ORGE ;
- **Les Cantonnements CRS** de PONDORLY, MESNIL AMELOT (dont Tribunal Judiciaire de MESNIL AMELOT).

Prestations relatives au multiservice

Au titre des prestations relatives au multiservice, le prestataire doit intervenir dans les domaines suivants, notamment à savoir :

- La restauration (typologie et volumétrie variable en fonction des sites => Cf. Annexes 1 à 12 du CCF) ;
- L'entretien, nettoyage, hygiène, déchets ;
- La blanchisserie ;
- L'accueil / filtrage / gestion hôtelière ;
- La logistique (transport de personnes et/ou de fourniture) ;
- La lutte contre les nuisibles ;
- L'entretien des espaces ;
- La fourniture de produit d'hygiène, de couchage ou autres ;
- Les distributeurs automatiques de boissons, friandises ou autres ;
- Les abonnements TV ;
- Les fournitures telles que le petit mobilier, électroménager, vêtements, etc....

Le titulaire a notamment à charge les fonctions inhérents :

- A la qualité de vie des occupants sur les sites (fonctionnaires de police, utilisateurs finaux et autres) ;
- A assurer de manière indépendante la gestion hôtelière de chaque site ;
- Au bon respect des réglementations en vigueur (réglementations du travail, de la construction, sanitaire, d'hygiène et de sécurité etc.) ;
- A la réalisation d'un reporting complet.

Prestations relatives au multitechnique

Dans le cadre des prestations, le titulaire doit assurer la maintenance préventive et corrective, notamment dans les domaines suivants :

- Energie : suivi et gestion (ex : relevée des compteurs, contrôle poste gaz, électrovanne...) ;
- Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, désenfumage ;
- Electricité courant fort et courant faible ;
- Sécurité incendie ;
- Plomberie ;
- Maintenance diverse (ascenseurs, portes et portails, serrurerie, second œuvre, matériels de cuisine, contrôle réglementaire, GTB & supervision, assainissement, VRD EU/EP).

Sont exclus au titre du présent marché :

- Les fournitures de fluides, d'énergie et de combustibles nécessaires à la bonne marche des installations ;
- L'ensemble des réseaux et équipements téléphoniques et informatiques ;

- *Maintenance et fournitures du combustible des cuves enterrées propriété d'ANTAR GAZ pour les cuisines des CRS (pour les cantonnements CRS de Mesnil-Amelot et Pondorly).*

3. Allotissement

La procédure est allotie comme suit :

- Lot 1 – Prestations de multiservices
Code CVP- 79993100-2 — Services de gestion des installations (facility management)
Code CVP : 38343000 _ Restauration
- Lot 2 – Prestations multitechniques
Code CVP- 79993100-2 — Services de gestion des installations (facility management)
Code CVP - 50700000-2 — Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

Le périmètre de chaque lot est précisé dans le CCF de chacun lot.

4. Forme et nature des accords-cadres

L'accord-cadre est exécuté conformément aux articles R. 2162-1 et suivants du CCP, au moyen :

- D'une partie forfaitaire, correspondant aux prestations récurrentes et régulières ;
- D'une partie à prix unitaires, exécutée par l'émission de bons de commande ;
- D'une partie exécutée par marchés subséquents, pour les prestations ne pouvant être valorisées au bordereau de prix ou nécessitant une définition technique ou financière spécifique.

Chaque accord-cadre est conclu sans minimum financier et avec un maximum financier.

Les montants maximums, ainsi que les modalités d'attribution, sont précisés ci-après pour chacun des lots :

Lot	Montant maximum H.T. (sur la durée totale de l'accord-cadre)	Modalités d'attribution
Lot 1 – Prestations de multiservices	120 000 000 €	Mono attributaire
Lot 2 – Prestations multitechniques	60 000 000 €	Mono attributaire

A titre d'information des candidats, ces montants de dépense maximum sont à distinguer d'une estimation budgétaire globale et ne constituent en aucun cas un engagement de dépense.

5. Durée et prise d'effet des accords-cadres

Pour chacun des lots, l'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de deux (2) ans de la date de notification de l'ordre de service de démarrage, fixant le début d'exécution des prestations et constituant la date d'anniversaire de l'accord-cadre. Les accords-cadres sont reconductibles à date anniversaire deux (2) fois un (1) an soit pour une durée totale maximale de quatre (4) ans.

La reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer. Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité de résilier l'accord-cadre à la date d'anniversaire (date de notification) moyennant un préavis de six (6) mois.

6. Variantes et options

Sans objet.

7. Prestations similaires

Conformément à l'article R. 2122-7 du CCP, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de passer des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables, ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui sont confiées au titulaire d'un précédent marché passé après mise en concurrence.

8. Modalités essentielles de financement et de paiement

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres à l'Econamat des Armées.

Les prix sont mixtes, unitaires et forfaitaires.

Le délai de paiement est de trente (30) jours maximums.

Le mode de règlement est le virement bancaire.

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :

Monsieur l'agent comptable de l'établissement, EdA, 26 rue Delizy, 93507 PANTIN Cedex ;

Tél. : 01 49 42 43 60 ; E-mail : jacques.philipps@economat-armees.fr.

III) DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

1. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Lors de la phase de candidature, il est composé des éléments suivants :

- Du présent règlement de la consultation (RC) et des annexes associées ;
- Du CCAP et des annexes associées commun aux deux lots ;
- Des cahiers charges fonctionnels (CCF) pour le lot 1 et 2.

NB : A la suite de l'agrément des candidatures, elles recevront le DCE définitif en phase offre.

2. Accès au dossier

Les candidats ont accès au dossier en le téléchargeant uniquement sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pour toute information liée à l'utilisation de la PLACE ou en cas de difficultés, le candidat dispose :

- D'un guide d'utilisation à la rubrique « aide » ;
- D'une assistance téléphonique joignable au 01.76.64.74.07 du lundi au vendredi de 9h30 à 19h00 ;

- En cas d'indisponibilité de l'assistance téléphonique, d'un courriel d'assistance place.support@atexo.com ;
- Nota bene 1 : il est possible de télécharger le dossier sans s'identifier ; néanmoins, les éventuelles modifications de détails du dossier de consultation aux entreprises ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier. Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié ;
- Nota bene 2 : le pouvoir adjudicateur peut apporter des modifications de détails aux documents de consultations au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des candidatures ;
- Nota bene 3 : filtres anti-spam : les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

L'annexe 1 au présent RC détaille les modalités d'inscription sur la PLACE.

IV) CANDIDATURE

1. Interdiction de soumissionner

Conformément aux dispositions des articles L. 2141-1 et suivants du CCP, relatives aux exclusions de plein droit, et à celles des articles L. 2141-7 du même code, portant sur les exclusions à l'appréciation de l'acheteur, les candidats sont informés que les personnes se trouvant dans un des cas ainsi énoncés sont exclues de la procédure.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai le pouvoir adjudicateur qui l'exclut pour ce motif. En cas d'exclusion à l'appréciation de l'acheteur, l'opérateur économique présente, à la demande de celui-ci, ses observations afin d'établir qu'il a pris les mesures nécessaires ou encore que sa participation à la présente consultation ne soit pas susceptible de porter atteinte au principe d'égalité de traitement.

2. Présentation et examen de la candidature

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il constate que des pièces, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous.

A défaut de réponse complète dans le délai imparti, les candidats sont éliminés.

L'examen se fait au vu des éléments prévus à la réglementation fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics. Il porte sur les capacités financières et techniques ainsi que sur les références professionnelles de chaque candidat.

Pour en justifier, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient prises en compte celles d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce(s) opérateur(s) économique(s) et du fait qu'il en dispose pour l'exécution de l'accord-cadre.

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents demandés, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

3. Contenu du dossier de candidature

Le candidat doit fournir, à titre individuel ou pour chaque membre du groupement, les justificatifs suivants :

- L'intégralité des éléments figurant dans le formulaire DC1 (dont l'attestation sur l'honneur de non interdiction à concourir) et de DC2 dans leurs dernières versions, accessible à partir du lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ;
- Le numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion ;
- Le cadre de réponse aux candidatures dûment complété.

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme du document unique de marché européen ([Document unique de marché européen - DUME | economie.gouv.fr](#)) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne en lieu et place des documents mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-4 du code de la commande publique.

Le candidat doit toutefois alors respecter les conditions de participation à la présente consultation et renseigner le cadre de réponse aux candidatures.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique de mettre à disposition ses capacités pour l'exécution des prestations.

4. Groupement d'opérateurs économiques

Le candidat doit indiquer dans son dossier de candidature s'il se présente en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques. La composition du groupement ne peut pas être modifiée après la date de remise des candidatures, sauf cas de l'article R. 2342-14 du CCP.

Il est rappelé qu'un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » du profil d'acheteur de l'Etat (PLACE) utilisé par les ministères et les établissements publics d'Etat. Ce service entend faciliter les contacts entre les entreprises qui souhaitent répondre à des marchés publics de manière groupée sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques. Des fiches explicatives et le mode d'emploi de ce service sont disponibles aux adresses suivantes :

- https://www.marches-publics.gouv.fr/docs/outils-esr-2017/place/Bourse_cotraitance_mode_emploi6.pdf
- <https://www.economie.gouv.fr/dae/bourse-a-cotraitance-service-pour-aider-entreprises>

4.1 Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, le pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure.

4.2 Conditions de présentation

Dans le cadre de la consultation, le pouvoir adjudicateur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;

- En qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

4.3 Forme du groupement

Les opérateurs économiques peuvent présenter une candidature sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Dans le cas où ils souhaitent se présenter en groupement conjoint, et sauf dispositions réglementaires contraires, les opérateurs économiques se présentent sous forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire pour l'exécution de chaque accord-cadre de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

4.4 Candidature du groupement avec les formulaires DC1/DC2

Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, le formulaire DC1 est complété pour chaque membre du groupement.

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail (pour information, cette déclaration sur l'honneur est incluse dans le formulaire DC1) ;
- La lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé DC 1 ou équivalent) dûment renseignée ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire ou fait l'objet d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés ;
- La copie du justificatif du pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat individuel ou le membre de groupement ;
- Déclaration du chiffre d'affaires :
 - Le chiffre d'affaires global du candidat portant sur les trois derniers exercices disponibles ;
 - Le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché portant sur les trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration des effectifs :
 - Une déclaration indiquant les effectifs annuels sur les trois dernières années ;
 - Une déclaration indiquant les effectifs annuels dédiés aux interventions opérationnelles ;
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels dédiés à la gestion commerciale des clients entreprise (accompagnement, revues de compte client...).
- Une liste des principales références en lien avec l'objet des marchés respectifs datant des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé similaire à l'objet du marché ;
- Détail des certificats établis par des organismes indépendants concernant les normes d'assurance qualité ou tout moyen de preuve équivalent ;
- Détail des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent.

4.5 Niveau minimum de capacité économique et financière

Lot 1 – Prestations de multiservices	Lot 2 – Prestations multitechniques
Pour répondre à la consultation, le chiffre d'affaires minimal exigé est de 1,5 fois l'estimation annuelle soit 15 000 000 € HT.	Pour répondre à la consultation, le chiffre d'affaires minimal exigé est de 1,5 fois l'estimation annuelle soit 7 500 000 € HT.

5. Précision concernant la sous-traitance

5.1 Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant. Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, le pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de cette demande par le candidat. A défaut, le candidat est exclu de la procédure.

5.2 Candidature en sous-traitance sous forme de DUME

Si le candidat s'appuie sur un ou des sous-traitants pour faire acte de candidature, il renseigne la partie II-C du DUME électronique et fournit pour chacun d'entre eux un DUME électronique distinct. Celui-ci est rempli par le sous-traitant concerné et contient les informations des sections A et B de la partie II ainsi que celles de la partie III et, le cas échéant, les parties IV et V.

Le candidat remet également l'imprimé DC 4, Déclaration de sous-traitance, <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-formulaire-declaration-sous-traitance-dans-marches-publics>, dûment rempli par le sous-traitant et le candidat.

Si le candidat ne s'appuie pas sur de la sous-traitance pour faire acte de candidature mais qu'il a l'intention de sous-traiter une part du marché, il renseigne la partie II-D du DUME électronique et fournit les informations figurant dans les parties II-A et B et III pour chacun d'entre eux. Il remet également un imprimé DC 4 dûment rempli par le candidat et le sous-traitant si ce dernier est connu.

5.3 Autre forme de candidature en sous-traitance

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (version 2024), dûment rempli par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne se trouve pas sous le coup d'un motif d'exclusion.

6. Remise des candidatures

La transmission des candidatures s'effectue uniquement par voie électronique sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Seules les données collectées sur la plateforme font foi et peuvent être utilisées pour déposer les candidatures. Les erreurs liées à l'utilisation de données extérieures à la plateforme peuvent entraîner le rejet de la candidature. Le pouvoir adjudicateur décline toute responsabilité du fait d'éventuelles récupérations de fichiers contenant des erreurs.

Lorsque le candidat dépose ses plis, il reçoit en retour un accusé de réception signé par la plateforme indiquant la bonne réception des plis et rappelant les caractéristiques essentielles de la consultation. Cet accusé de réception par courrier électronique sert de preuve de dépôt opposable pour le soumissionnaire.

Si le candidat envoie plusieurs propositions, seule la dernière arrivée dans le délai imparti est prise en compte par le pouvoir adjudicateur. Cette dernière version doit être complète, c'est-à-dire comporter l'ensemble des documents et informations exigés par le règlement de la consultation. Toute pièce manquante dans cette ultime transmission est considérée comme un défaut de complétude et rend l'offre irrégulière.

La signature électronique n'est pas requise dans le cadre de cette procédure.

7. Réception des candidatures et durée de validité

7.1 Date limite de réception des candidatures

Les candidatures sont à remettre au plus tard le :

26 juin 2026 à 12h00

Il est rappelé que les date et heure de réception des candidatures sont les date et heure d'arrivée des candidatures sur le portail de dématérialisation et non les date et heure d'envoi.

Les dossiers transmis par voie électronique et parvenus hors délais sont effacés des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lus. Le candidat en est informé.

Les liens hypertextes ou liens web sont interdits ; le contenu auquel renvoient ces liens n'est pas analysé par le pouvoir adjudicateur.

7.2 Délai de validité des candidatures

Le délai de validité des candidatures est de trois (3) mois à compter de la date limite de réception des candidatures.

7.3 Calendrier prévisionnel des candidatures

	Planning prévisionnel
Réception des candidatures	26/06/2026
Agrément des candidatures	03/07/2026
Envoi de l'invitation à déposer une offre	07/07/2026
Visite sur site obligatoire	06/07/2026 au 10/07/2026
Réception des offres	17/09/2026
Négociation	Semaine 43
Attribution	Semaine 51

8. Jugement des candidatures

8.1 Limitation de candidatures

Ne sont pas admises à la phase 2 « Offres », les candidatures non recevables ou pour lesquelles les éléments exigés n'ont pas été produits dans les délais demandés. Ces dispositions s'appliquent également aux éventuels cotraitants et sous-contractants du candidat.

Les candidatures sont analysées avant envoi de l'invitation à remettre une offre.

Sous réserve d'un nombre suffisant de dossiers reçus, le pouvoir adjudicateur retient, au stade de la phase 2 « Offres », au maximum les quatre (4) premiers candidats classés selon les critères de sélection détaillés en annexe 2 du présent RC. Les critères de sélection font l'objet d'une note sur 100.

8.2 Critères des candidatures

Lot 1 – Prestations de multiservices	Pondération des critères
Capacité financière : présentation des éléments financiers sur les trois dernières années	30%
Effectifs France : détail de la répartition entre les ressources siège et les équipes techniques, complété par l'ancienneté moyenne et le taux de turnover sur les trois dernières années	20%
Fournir au minimum trois références similaires à l'objet du marché (prestations réalisées en milieu de rétention ou de détention). - Pour chaque référence, les éléments suivants doivent être précisés : - Nom du client - Date de démarrage du contrat - Durée du contrat - Périmètre géographique couvert - Contexte client, notamment la gestion multisites et/ou multi-clients avec des contraintes opérationnelles fortes en matière de sécurité, de qualité et d'hygiène - Modalités de gouvernance, d'organisation et de suivi de la qualité des prestations - Profils de ressources mobilisés - Montant estimatif du marché - Contact éventuel	40%
Certifications : Normes d'assurance qualité, qualification professionnelle (par exemple ISO 9001...)	10%

Lot 2 – Prestations multitechniques	Pondération des critères
Capacité financière : présentation des éléments financiers sur les trois dernières années	30%
Effectifs France : détail de la répartition entre les ressources siège et les équipes techniques, complété par l'ancienneté moyenne et le taux de turnover sur les trois dernières années	20%
Fournir au minimum trois références similaires à l'objet du marché (prestations réalisées en milieu de rétention et/ou de détention et/ou de défense). - Pour chaque référence, les éléments suivants doivent être précisés : - Nom du client - Date de démarrage du contrat - Durée du contrat - Périmètre géographique couvert - Contexte client, notamment la gestion multisites et/ou multi-clients avec des contraintes opérationnelles fortes en matière de sécurité, de qualité et d'hygiène - Modalités de gouvernance, d'organisation et de suivi de la qualité des prestations - Profils de ressources mobilisés - Montant estimatif du marché - Contact éventuel	40%
Certifications Normes d'assurance qualité, qualification professionnelle (par exemple ISO 9001...)	10%

8.3 Conditions d'agrément des candidatures

Conformément aux dispositions de l'article R. 2113-1 du CCP, les candidats sont autorisés à soumissionner pour les deux lots. Toutefois, compte tenu du volume des prestations, des contraintes

organisationnelles et de la volonté d'assurer un accès équilibré au marché pour plusieurs opérateurs économiques, il est précisé qu'un même candidat ne pourra pas se voir attribuer les deux lots.

Etant précisé :

! En phase candidature, seuls *le chiffres d'affaires, les effectifs, les références et l'expertise et les certifications métiers propres au lot concerné* sont appréciés pour évaluer la capacité du candidat à intervenir sur le périmètre visé.

! Si un candidat soumet une candidature pour chacun des lots, il doit fournir **un dossier de candidature distinct pour chacun d'eux.**

! Un même candidat ne peut pas se présenter sur **un même lot à la fois en candidat individuel et en membre d'un groupement**, qu'il en soit mandataire ou co-traitant. ! En cas de situation où un même candidat – candidat individuel ou groupement - est classé premier sur les deux lots, le pouvoir adjudicateur procède à un arbitrage. **L'attribution est effectuée sur le lot pour lequel le candidat présente la meilleure adéquation technique, organisationnelle et financière, afin de garantir la performance globale et économique du marché.**

V) OFFRE

1. Examen des offres

Pour chacun des lots, les offres seront appréciées sur la base des critères suivants :

Critère	Lot 1 – Prestations de multiservices	Lot 2 – Prestations multitechniques
Prix	55%	50%
Valeur technique	40%	45%
Démarche RSE	5%	5%

! Pour chacun des lots, les candidats sont informés qu'une note obtenue au critère « valeur technique » strictement inférieure à 70 % de la note technique maximale entraîne l'élimination de l'offre.

! Il est par ailleurs indiqué que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas engager de négociation sur le ou les lots. Dans ce cas, l'analyse des offres sera effectuée sur la base des offres initiales, sans demande de modification ou d'ajustement.

2. Visite des sites obligatoire

! L'absence de participation, même partielle, à la visite obligatoire des sites rend l'offre du candidat pour le lot concerné irrégulière au sens de l'article L. 2152-2 du Code de la commande publique. Cette visite constitue en effet une exigence substantielle, indispensable à la bonne compréhension des besoins et à l'appréciation correcte des prestations attendues.

! Les candidats agréés doivent effectuer obligatoirement une visite de l'intégralité des sites mentionnée ci-dessous sur la semaine 28. Une attestation de visite sur site sera remise à l'issue de chaque visite. **L'ensemble des attestations devra être annexés au dossier d'offre.**

Calendrier prévisionnel	
Le Centre de Rétention Administrative de Paris, sis 48 Av. de l'École de Joinville, 75012 Paris	06/07/2026 à 13H00 – 17H00
Le Centre de Rétention Administrative de Mesnil-Amelot, sis 2 Rue de Paris 77990 Le Mesnil-Amelot, ainsi que l'annexe du Tribunal Judiciaire, 8 Rue de Paris, 77990 Le Mesnil-Amelot + Le Cantonnement CRS de Mesnil-Amelot, 8 Rue de Paris, 77990 Le Mesnil-Amelot	07/07/2026 à 8H00 – 12H00
La Zone d'Attente pour Passagers en Instance de Roissy, ainsi que l'annexe du Tribunal Judiciaire de Bobigny, dans la zone aéroportuaire Charles De Gaulle, sis 219 Rte du Noyer au Chat, 93270 Tremblay-en-France	08/07/2026 à 8H00 – 12H00
Le Centre de Rétention Administrative de Palaiseau, sis 13 Rue Emile Zola 91120 Palaiseau	09/07/2026 à 10H00-12H00
Le Centre de Rétention Administrative de Plaisir, sis 889 Av. François Mitterrand 78370 Plaisir	09/07/2026 à 14H00-16H00
Le local de Rétention Administrative de Nanterre, sis au 167-177 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie, 92000 Nanterre	10/07/2026 à 9H00 – 10H30

Sur le plan organisationnel, les visites sont réalisées de manière groupée, celles-ci se déroulant simultanément pour les lots n°1 et n°2.

! A cet effet, si un candidat est agréé à remettre une offre sur les deux (2) lots, il lui appartient de mobiliser les ressources nécessaires afin d'assurer sa présence sur l'ensemble des visites sur les deux (2) lots.

!Les candidats doivent indiquer, dès la phase de candidature, l'identité des interlocuteurs appelés à participer aux visites. L'annexe 3 – Interlocuteurs visites sur sites du présent RC doit être dûment complétée. Pour des raisons de sécurité, il est porté à la connaissance des candidats que les interlocuteurs déclarés dans l'annexe font l'objet d'un contrôle d'identité en phase candidature.

VI) DROIT APPLICABLE, LANGUE ET MONNAIE

1. Droit applicable

Le droit applicable est le droit français.

Le tribunal compétent est par défaut celui du lieu de résidence du pouvoir adjudicateur, à savoir le tribunal administratif de Montreuil (93) - France.

2. Langue et monnaie

Conformément aux articles R. 2143-16 et R. 2151-12 du code de la commande publique, les documents et informations remis au représentant du pouvoir adjudicateur doivent être rédigés en langue française ou, à défaut, être accompagnées d'une traduction en français. Dans le cas où le candidat ne peut délivrer un document en langue française, il doit fournir, à sa charge, ce document accompagné d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

La monnaie utilisée est, par défaut, l'euro (€).